

Bruxelles, le 27 septembre 1984:
Note BIOCOM(84)349 aux Bureaux nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

REUNION DE LA COMMISSION DU 26.9.1984

432

1. Preparation des Conseils 1-3 octobre 1984

La Commission a eu un echange de vues approfondi sur les questions budgetaires dans la perspective des reunions ministerielles du 1 au 3 octobre 1984 a Luxembourg; idem sur l'etat du dossier "elargissement".

2. Acier

Elle a adopte en seconde lecture les prix minima acier (voir aussi IP(84)330).

3. Essence sans plomb

Dans sa proposition au Conseil relative a une directive sur la teneur en plomb et en benzene dans l'essence, la Commission avait indique qu'elle completerait pour le 30 septembre 1984 les donnees relatives a l'indice d'octane dans l'essence sans plomb a mettre sur le marche ainsi qu'aux agents colorants pour l'essence avec plomb. C'est cette decision qu'elle vient de prendre. (voir P-77)

La Commission se prononce en faveur de l'introduction et de la disponibilite generale sur le territoire de la Communaute d'une essence sans plomb ayant un indice minimum a la pompe de 85,0 octane moteur et 95,0 d'octane recherche.

La Commission estime qu'en raison de la structure differente des marches, l'introduction obligatoire de deux essences sans plomb (normal et super) ne se justifie pas dans tous les pays. C'est pourquoi elle a defini seulement la qualite d'une essence "super", actuellement plus repandue dans la Communaute.

Certes, ajoute la Commission dans sa proposition, les Etats membres doivent permettre la mise sur leur marche d'une autre essence sans plomb ayant des indices d'octanes inferieurs a ceux stipules pour la qualite "super". En ce qui concerne le marquage de l'essence avec plomb, la Commission propose de colorer en rouge l'essence avec plomb de la qualite "super" et en jaune-orange la qualite "normal".

4. Questions de journalistes.

En reponse a des questions de journalistes nous avons precise:

- avances FEOGA-garantie:
-

la Commission decidera la semaine prochaine sur le solde des avances des depenses au titre du FEOGA garantie (voir aussi BIO343, suite 1 et fin du 20.09.84).

- ecoulement des stocks de produits laitiers:

La Commission a poursuivi son examen de la situation du marche du beurre et de l'evolution des stocks. Ceux-ci se situaient fin aout a 1.246.000 tonnes dont 1.050.000 tonnes de stocks d'intervention. On s'attend a ce que les stocks commencent a diminuer suite a la mise en oeuvre du regime de maitrise de la production laitiere mais le niveau des stocks restera au niveau tres eleve de plus d'un million de tonnes a la fin de l'annee. La Commission reprendra l'examen des mesures speciales d'ecoulement a une prochaine reunion. Je vous rappelle que certaines mesures ont deja ete annoncees en juillet, a savoir l'exportation de "vieux beurre" a un prix reduit vers certaines destinations, et l'elargissement de la gamme des produits alimentaires pour lesquels le beurre peut etre vendu a prix reduit a l'industrie alimentaire. La Commission a fait savoir alors qu'elle examinerait la possibilite de vendre du beurre directement au consommateur a prix reduit, y compris dans le cadre d'une operation beurre de Noel. La Commission prendra une decision a ce sujet vers le mi-octobre.

- catalyseurs:

Le gouvernement de la RFA a informe la Commission le 20 septembre des decisions qu'il a prises le 19 septembre en ce qui concerne la creation d'un vehicule a moteur ne portant pas atteinte a l'environnement. Les services de la Commission vont examiner ce dossier.

Amities,
P. Cerf COMEUR////